



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1274

Lancement de l'opération n° 60023846 "Plan ville comestible : plan verger, strate comestible, ferme urbaine" et affectation d'une partie de l'AP 2021-6, programme 00012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1274 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60023846 "PLAN VILLE COMESTIBLE : PLAN VERGER, STRATE COMESTIBLE, FERME URBAINE" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-6, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Plan ville comestible : plan verger, strate comestible, ferme urbaine... ». Par délibération n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Plan ville comestible 2021-2026 », n° 2021-6, programme n° 00012.

La stratégie alimentaire lyonnaise vise à rapprocher le monde agricole du monde urbain et à faciliter les passerelles entre ces deux mondes afin qu'ils travaillent ensemble pour le bénéfice de chacun.

De plus, la stratégie lyonnaise d'aménagement vise à augmenter de manière significative la présence du végétal, en créant des corridors écologiques fonctionnels à valeur écologique forte et visant à renforcer la biodiversité.

Dans le cadre de la politique de transition écologique de la Ville de Lyon, il convient aujourd'hui de redonner sa place à l'agriculture urbaine à travers le développement de nouveaux projets et acteurs, qui permettront d'enrichir encore la biodiversité lyonnaise, d'améliorer le cadre de vie (îlots de fraîcheur, puits de carbone), de tisser du lien entre les habitantes et habitants et contribueront à la mise en valeur d'une filière d'alimentation locale et favorable à la santé.

Sans pour autant rechercher une autonomie alimentaire sur le territoire de la Ville, ou il s'agira plutôt dans ce cas de travailler en lien étroit avec la Métropole et les autres territoires (plaine de l'Ain, Nord Isère, Monts d'or, etc.) et également le Parc de Miribel Jonage et son potentiel nourricier afin de construire une relation Ville-Campagne forte.

En plus de l'enjeu environnemental et du lien ville-campagne les objectifs proposés pour ce mandat répondent à un enjeu pédagogique et de transition écologique. Il s'agira de développer un paysage nourricier (zones de libre cueillette, bosquets comestibles, potagers...) sur les nouveaux espaces verts, et de poursuivre la dynamique de création de vergers. Ce plan lancé en 2020 se poursuivra avec l'implantation chaque année de nouveaux vergers municipaux, qui intégreront une dimension conservatoire, pour la préservation des variétés anciennes. La création de fermes urbaines pédagogiques facilitera l'accès à la nature pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

C'est de plus un axe primordial pour refaire du lien entre les habitantes et les habitants et avec la nature au travers de projets de quartiers impliquant également les acteurs du territoire (école, MJC, collectifs, etc...).

Enfin, le plan ville comestible prévoit l'implantation de nouveaux acteurs économiques agricoles au sein même du tissu urbain, en tirant profit des opportunités foncières existantes et en s'appuyant sur la Maison de l'Agriculture Urbaine Lyonnaise qui verra son action soutenue. Ces projets laisseront une large part à la participation citoyenne et aux animations pédagogiques. Le budget de 1,2 million d'euros permettra de développer sur le mandat ces différentes actions permettant aux Lyonnais de nouer ou renouer un lien avec leur alimentation, dans le respect de la tradition lyonnaise. Le budget alloué permettra de financer la création d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine de proximité, l'accompagnement de structures, etc. ... Ces différentes actions feront l'objet d'une expertise et analyse globale au regard du budget alloué et des capacités techniques et juridiques possibles.

Cette opération d'un montant de 1 200 000 €TTC sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-6 « Plan ville comestible 2021-2026 », programme 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 mars 2021 et n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60023846 « Plan ville comestible : plan verger, strate comestible, ferme urbaine... » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-6 « Plan ville comestible 2021-2026 », programme 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP 2021-6, opération n° 60023846 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 511 selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 70 000 €TTC ;
 - 2022 : 226 000 €TTC ;
 - 2023 : 226 000 €TTC ;
 - 2024 : 226 000 €TTC ;
 - 2025 : 226 000 €TTC ;
 - 2026 : 226 000 €TTC.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET